



RAPPORT D'ACTIVITES



La protection de vos données personnelles,
notre préoccupation.



Tel : 50 37 70 90



www.cilbf



infos@cilbf

RAPPORT D'ACTIVITES 2013

SOMMAIRE

Liste des sigles et abréviations.....	5
Avant-propos.....	9
Introduction.....	10
Chapitre N° 1 : Le contrôle de la conformité des traitements avec la Loi.....	12
Chapitre N° 2 : La sensibilisation aux enjeux de la protection des données à caractère personnel.....	20
Chapitre N° 3 : Le renforcement des capacités.....	30
Chapitre N° 4 : Les activités internationales.....	35
Chapitre N° 5 : Le fonctionnement de la Commission.....	42
Chapitre N° 6 : Les perspectives 2014.....	46
Conclusion.....	52
Table des matières.....	54
Annexes.....	58
L'année 2013 en images.....	62

AFAPDP	: Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles
ARCEP	: Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
CAMPC	: Centre Africain de Management et de Perfectionnement des Cadres
CAHDATA	: Comité ad hoc sur la protection des données personnelles
CBAG	: Conseil Burkinabè des Agences de Gardiennage
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENI	: Commission Electorale Nationale Indépendante
CNDP	: Commission Nationale de la Protection des Données du Maroc
CNIL	: Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés de France
CMTI	: Conférence Mondiale des Télécommunications Internationales
CSC	: Conseil Supérieur de la Communication
ENAM	: Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
ENAREF	: Ecole Nationale des Régies Financières
MATDS	: Ministère de l'Administrattion Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MASSN	: Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MCA	: Millennium Challenge Account
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
OIF	: Organisation Internationale de la Francophonie
PIIMD	: Plan Inter institutionnel de Modernisation et de Déconcentration de l'Administration
PNDAPC	: Politique Nationale des Droits Humains et de la Promotion Civique

PNJ	: Politique Nationale de la Justice
RCPB	: Réseau des Caisses Populaires du Burkina
REC	: Registre Electronique de Consultation
RTI	: Règlementation des Télécommunications Internationales
SIF	: Système d'Information Foncière
SIGASPE	: Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat
SNI	: Semaine Nationale de l'Internet
SITICO	: Salon International des Technologies de l'Information et de la Communication de Ouagadougou
SONABEL	: Société nationale burkinabé d'électricité
SONAR	: Société Nationale d'Assurances et de Réassurances
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
U.A	: Union Africaine
UIT	: Union Internationale des Télécommunications
ZAD	: Zone d'Activités Diverses

◦ **Protéger**
les données
personnelles,

◦ **Accompagner**
l'innovation
technologique,

◦ **Préserver**
les libertés individuelles
à l'ère du numérique





Marguente QUEDRAOGO / BONANÉ
Présidente

Dans toute initiative, les premiers pas sont importants, car requérant à la fois force et imagination féconde pour faire face aux obstacles qui ne manquent pas de se dresser sur le passage.

Après 2012, l'année 2013 sonne le début d'un autre défi pour la Commission de l'Informatique et des Libertés, celui de la consolidation des acquis et de l'ancrage d'une culture nationale de la protection des données personnelles. En effet, des actions de sensibilisation ont été menées, en vue de faire connaître la protection des données personnelles au Burkina Faso, mais il importe de maintenir le niveau de communication sur ce thème combien important, dans un environnement technologique en perpétuelle mutation.

Comment renforcer la connaissance de la protection des données personnelles au niveau des citoyens burkinabè, en approfondissant la question de la responsabilité de chacun et de tous ?

A cette question, le rapport 2013 répond en partie : c'est par une sensibilisation ciblant, aussi bien les décideurs que les citoyens, dans leur travail quotidien.

C'est pourquoi, par les séminaires et ateliers de sensibilisation, la CIL s'est proposée cette année, de rejoindre chaque catégorie socioprofessionnelle dans sa spécificité, afin de lui proposer les meilleures solutions à la protection des données personnelles dans son secteur d'activités.

Par ailleurs, la Commission de l'Informatique et des Libertés, sur invitation de l'OIF ou de l'AFAPDP, a été honorée de partager son expérience avec le Kenya et le Tchad.

Cet exercice, s'il ne confirme la maturité de notre institution, nous renseigne sur notre niveau de responsabilité. L'on ne peut également, s'empêcher de s'interroger sur les choix stratégiques à opérer pour passer de pays pionnier en matière de protection des données personnelles, à celui de pays leader.

En outre, la CIL a pu conduire une étude sur la vidéosurveillance pour évaluer l'impact de cette technologie sur les droits des personnes en matière de protection des données personnelles et sa conformité avec la loi portant protection des données à caractère personnel.

Au demeurant, pour faire face à la demande, sans cesse croissante, de conseils en matière de protection de données nominatives et de plaintes, la Commission a besoin de se mettre à niveau, d'où la formation continue des agents.

Le renforcement des capacités fait donc partie d'un choix avisé pour mobiliser efficacement, les agents autour des missions de la Commission.

Il me plaît de saisir cette opportunité pour rendre hommage aux autorités du Burkina pour leur clairvoyance et leur esprit d'anticipation.

Je voudrais également, remercier tous mes devanciers qui ont eu la lourde mission de conduire les premiers pas de la CIL.

Enfin, mes remerciements et encouragements vont au personnel dont le travail quotidien a permis d'enranger des fruits appréciables en faveur des droits de l'Homme, tout en lui demandant plus d'efforts pour la suite, car beaucoup reste à faire et il faudra s'armer de courage et faire montre d'ardeur au travail pour réussir cette noble mission, amorcée en 2013 et ce, pour les cinq (05) prochaines années.

Présidente

Marguerite OUEDRAOGO / BONANE

The background is a solid blue color with several large, semi-transparent, light blue geometric shapes. These shapes are composed of parallel lines and trapezoidal forms, creating a sense of depth and movement. They are positioned on the right side of the page, overlapping each other.

INTRODUCTION

La Loi 010-2004/AN du 20 avril 2004, en son article 45, dispose : la Commission présente chaque année, au président du Faso, au président de l'Assemblée nationale et au président du Conseil constitutionnel, un rapport rendant compte de l'exécution de sa mission. Ce rapport est rendu public.

C'est donc un rituel pour la Commission de l'Informatique et des Libertés de rendre compte de ses activités, d'une année à l'autre.

L'année 2013, pour la CIL, aura été une année particulière, car ayant connu le terme du mandat de cinq (05) ans des premiers membres de la Commission. Il s'en est suivi une longue période d'intérim, assurée par le vice-président, avant la nomination de Madame Marguerite Ouédraogo Bonané, le 4 septembre 2013.

Toutefois, la CIL a normalement, mis en œuvre son programme d'activités 2013 qui fait l'objet du présent rapport. Il compte six (06) chapitres.

Le premier chapitre fait le point des activités de la CIL entrant dans le cadre de sa mission de veille de l'application effective de la loi.

Le second chapitre fait l'état des lieux des activités de promotion et de vulgarisation de la loi, de sensibilisation aux enjeux de la protection des données personnelles.

Le troisième chapitre donne un aperçu des actions de renforcement des capacités du personnel et des membres de la Commission.

Le quatrième chapitre est consacré aux activités internationales de la CIL, au cours de l'année 2013.

Le cinquième chapitre fait le récapitulatif du fonctionnement de la Commission, de la gestion administrative et financière.

Le sixième chapitre lève le voile sur les activités phares de l'année 2014 que la CIL entend initier, toujours dans le souci de la conscientisation des responsables du traitement et de toutes les couches sociales.



CHAPITRE

1

Le contrôle de la conformité des
traitements avec la loi



PRESTATION DE SERM

LE CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES TRAITEMENTS AVEC LA LOI

L'une des principales missions de la Commission de l'Informatique et des Libertés est de s'assurer de la conformité des traitements de données personnelles avec les grands principes de la protection des données.

A cet effet, la Commission dispose d'un pouvoir de contrôle qu'elle exerce a priori par des avis ou des conseils, a posteriori, par des missions de contrôle et de vérification sur place ; elle procède également, au traitement des plaintes et réclamations qu'elle reçoit.

Au cours de l'année 2013, la CIL a réalisé quatre missions de contrôle, délibéré sur deux demandes d'avis et de conseils et traité trois (03) plaintes.



1 Des missions d'information et de vérification sur place

La CIL a procédé à la vérification des systèmes de traitement des données personnelles de six (06) structures dont trois (03) relevant de l'administration publique et trois (03) de l'administration privée. Deux grands secteurs étaient particulièrement visés : celui de la distribution d'eau et d'électricité et celui de la sécurité, au regard de la masse de données traitées par les différentes structures.

Il s'est agi, au cours de ces sorties, de vérifier d'une part, la conformité des traitements avec le cadre juridique de la protection des données personnelles, d'autre part, d'apprécier le niveau de sécurité de l'environnement dans lequel s'opèrent les traitements de données.

Des rapports assortis de recommandations ont été produits, à l'issue de chaque mission. Les équipes de contrôle, conduites toujours par un membre de la Commission, étaient composées de juristes, d'informaticiens et de communicateurs.

1.1. De la mission d'information de l'ONEA

La Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL), sur délibération du Collège des commissaires, en séance ordinaire du 31 mai 2013, a décidé d'une mission d'information auprès de l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA), du 24 au 28 juin 2013.

Cette mission avait pour objectif principal de connaître la politique de protection des données personnelles et la vie privée des personnes dans les traitements des données effectués par l'ONEA et de les apprécier.

La mission a centré ses appréciations sur les fichiers du personnel et de la clientèle qui constituent les deux plus grands domaines de traitement de données nominatives de l'ONEA.

Outre ces deux traitements, la mission a constaté la mise en œuvre d'un dispositif de vidéo-surveillance en phase d'expérimentation, au sein de l'agence ONEA-ZAD.

1.1.1. Du fichier du personnel

Des résultats des échanges, il est ressorti que l'ONEA ne dispose pas d'une politique de sécurité ou d'une réglementation spécifique au fichier du personnel, en dehors des statuts et des textes réglementaires de la structure.

1.1.2. Du fichier clientèle

L'objectif principal de ce fichier est de permettre la gestion des clients de l'ONEA, subdivisés en douze (12) catégories d'abonnés. L'ONEA dispose d'une cartographie propre et fiable, différente de la cartographie de la mairie de Ouagadougou, des périmètres urbains, permettant d'identifier les résidences des clients.

En ce qui concerne le fichier clientèle, la mission n'a pas constaté d'autres destinataires, ni légaux ni contractuels, en dehors des directions et services internes de l'ONEA, ce qui dénote d'une bonne pratique en matière de protection des données.

1.2. Du dispositif de vidéo-surveillance en expérimentation à la Zone d'activités diverses (ZAD)

La mission a noté l'existence d'un dispositif de vidéo-surveillance. Selon le responsable de l'agence, ce dispositif est en expérimentation et pourrait être déployé dans toutes les agences, si l'expérience est concluante.

Le constat fait est que l'orientation des caméras est conforme à l'esprit de la protection des personnes et de la vie privée des usagers, ainsi que du personnel sur leur lieu de travail.

Cependant, la Commission a relevé que le chef d'agence de l'ONEA et ZAD, personne chargée d'assurer le droit d'accès aux contenus enregistrés, n'a pas reçu de formation nécessaire à l'exercice de ce droit, en cas de litige.

L'ONEA devrait prendre les mesures nécessaires à combler cette lacune. La mission a formulé des recommandations pour un meilleur encadrement et un bon usage de cette technologie, notamment le droit d'informer les

clients de la présence de tels dispositifs dans les locaux et l'exercice de leur droit d'accès, de vérification et de rectification des informations les concernant.

Enfin, l'administration de questionnaires aux agents ou utilisateurs du système informatique de l'ONEA, ainsi qu'aux responsables informatiques de l'ONEA, a permis à la CIL de faire un certain nombre de constats et de formuler des recommandations, dans le cadre de la protection des données personnelles.

Au nombre des recommandations, on peut retenir :

- accomplir les formalités préalables à la mise en œuvre des traitements, notamment du fichier du personnel, du fichier clientèle, du dispositif de vidéosurveillance ;
- assurer une bonne conservation (armoires et salles dédiées) des fiches d'abonnés au sein de l'agence ZAD et dans toutes les autres agences ;
- intégrer dans la formation du personnel, des modules sur la protection des données à caractère personnel et le respect de la vie privée des abonnés, notamment à l'intention des agents (relevés et techniciens) qui offrent des prestations dans les domiciles des clients ;
- former le responsable à la sécurité à l'utilisation des dispositifs de vidéosurveillance.

1.3. De la mission d'information à la Société nationale burkinabè d'électricité (SONABEL)

Effectuée du 24 au 28 juin 2013, la mission de contrôle s'est intéressée au fichier du personnel. Elle a constaté qu'il n'existe que des règles générales dans les contrats de travail et dans le règlement intérieur. Il n'existe pas, de façon formelle, une politique globale de sécurité pour un pilotage efficace de la fonction sécurité, qui prenne en compte tous les aspects en la matière.

L'équipe a été informée de l'existence de décisions et mesures prises pour la sécurité dans le traitement des données personnelles ; elle n'a pu vérifier la pratique au-

près des utilisateurs finaux du système d'information.

La principale recommandation de l'équipe de contrôle est que la SONABEL doit définir et mettre en œuvre une bonne politique de sécurité de ses systèmes de traitement de données personnelles et d'informations.

1.4. De la mission d'information au Ministère de l'administration territoriale et de la sécurité

La CIL a procédé, du 14 au 18 octobre 2013, à une mission d'information et de vérification du système d'accès à distance aux bases de données d'identification des abonnés des opérateurs de téléphonie mobile par les services de sécurité du Ministère de l'administration territoriale et de la sécurité (MATS). Quelques mois plus tôt, précisément le 31 décembre 2012, la Commission avait émis un avis sur le système de traitement des bases de données des opérateurs.

La mission, conduite par le commissaire Yougbaré Paul, a été reçue par le directeur général des transmissions, qui a porté à sa connaissance le fait que le projet n'a pas pu être opérationnalisé, neuf (09) mois après l'avis de la CIL. La raison invoquée est que, malgré une phase expérimentale réussie avec l'un des opérateurs, l'opération envisagée n'a pas abouti, car les partenaires que sont les opérateurs de téléphonie mobile n'ont pas coopéré jusqu'au bout.

La CIL a toutefois, à cette occasion, rappelé les recommandations de l'avis portant sur le respect des droits des personnes, afin d'éviter toute forme d'abus et de violation de la vie privée des citoyens.

1.5. De la mission d'information des sociétés de gardiennage

Les sociétés de surveillance et de gardiennage, présentées comme des auxiliaires de l'administration en charge de la sécurité, recrutent des personnes physiques qu'elles placent auprès de clients, aux fins d'assurer la protection ou la sécurité des personnes, des biens ou des locaux.

La Commission a donc initié, en collaboration avec le Conseil burkinabè des agences de gardiennage, une mission d'information auprès de trois (03) sociétés.

Les constats font ressortir des similitudes, aussi bien dans les approches que dans les procédures de traitement, étant donné qu'elles sont membres du Conseil burkinabè des agences de gardiennage (CBAG).

Toutefois, la mission a noté quelques disparités en ce qui concerne les données collectées et la « paternité » des registres ou cahiers d'événements. Aussi, il est souhaitable, voire nécessaire que tous les acteurs du secteur fédèrent, sous une même bannière et qu'ils soient régis par un texte harmonisé et unique.

La problématique de la protection des données personnelles et de la vie privée n'est pas bien perçue par les différents acteurs concernés. La mission a préconisé une campagne de sensibilisation spécifique, au profit de la structure faitière et de ses membres.

2 Des demandes d'avis et de conseils

Conformément à l'article 18 de la Loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004, pour tous les traitements envisagés par ou au profit de l'Etat, le responsable doit requérir l'avis de la CIL, avant la mise en œuvre. Par ailleurs, la Commission a pour mission d'informer toute personne qui souhaite créer un fichier de données à caractère personnel, de la procédure préalable à respecter.

Au cours de l'année 2013, la Commission de l'Informatique et des Libertés a reçu et traité une demande d'avis et une demande de conseils provenant respectivement d'une structure publique et d'une structure privée.

2.1. De la demande d'avis pour la mise en œuvre d'un Système d'information foncière (SIF)

La Direction générale des services fonciers a saisi la Commission de l'Informatique et des Libertés le 25 avril 2013, d'une demande d'avis portant sur un projet de dé-

cret relatif aux modalités de mise en œuvre d'un système d'information foncière au Burkina Faso. En effet, le SIF est né du besoin de moderniser et de déconcentrer le système foncier burkinabè. Il a été élaboré dans le cadre du Plan interinstitutionnel de modernisation et de déconcentration (PIIMD) de l'administration et soumis à la Commission de l'Informatique et des Libertés pour avis.

D'une manière générale, la sécurité et la confidentialité des données, de même que la protection des droits des personnes sont des enjeux importants en matière de traitement informatisé de données à caractère personnel.

Après analyse du dossier, les conclusions ont été soumises au Collège des commissaires de la CIL pour délibération. Ceux-ci ont apporté des amendements au projet de décret et des observations ont été faites pour un strict respect des droits des personnes en matière de traitement de données personnelles.

2.2. De la demande de conseils de l'ONG suisse «Terre des Hommes - Lausanne» sur la mise en œuvre d'un Registre électronique de consultation (REC)

La Commission de l'Informatique et des Libertés, conformément à la mission de conseils prescrite par l'article 37 de la loi 010-2004/AN, a enregistré le 10 janvier 2013, une demande de conseil d'une ONG œuvrant pour le bien-être de l'enfant ; ladite demande est relative à la mise en œuvre d'un Registre électronique de consultation (REC). Le REC est un logiciel d'aide à la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant de moins de cinq (5) ans, en abrégé «PCIME». En d'autres termes, il s'agit d'un dossier de patients informatisé dont la finalité principale est de guider les agents de la santé dans le suivi et le traitement des enfants de moins de cinq (5) ans, selon la stratégie PCIME.

L'enjeu majeur de ce projet tient au fait qu'il s'agit d'un traitement automatisé d'une part, de données de la santé d'enfants de 0 à 5 ans, effectué par des agents non spécialistes de santé, mais d'autre part, de données col-

lectées sur le terrain et centralisées dans une base de données par des canaux divers, au niveau des districts sanitaires, afin de permettre aux médecins traitants de prendre une décision. Des lors, des risques potentiels de vol, de perte, d'insécurité de données sont envisageables.

Après analyse du dossier, la CIL a suggéré, à l'ONG suisse «Terre des Hommes - Lausanne», une évaluation des risques liés à l'utilisation de certains outils de collecte, tels que les ordinateurs portables, afin d'y apporter des correctifs.

Elle lui a également souligné la nécessité de prendre des mesures de protection de ses logiciels et le respect du droit des personnes concernées, dans le cadre de ce projet.



3 Du traitement des plaintes

Comme la Loi 010-2004/AN le prévoit en son article 37, la Commission reçoit et traite des plaintes. Sur ce point, les plaintes enregistrées au cours de l'année 2013, au nombre de deux, ont trait surtout aux usurpations de messageries Internet et à la manipulation abusive des données.

3.1. De la plainte de Monsieur M.S. contre Monsieur T.P.

Une plainte, en date du 17 juillet 2013, a été déposée à la CIL par M. M.S., en dénonciation d'une atteinte à ses données personnelles et à sa vie privée. M. M.S. souhaitait, en saisissant la CIL, pouvoir notifier à Monsieur T.P., qu'il a violé un de ses droits fondamentaux, à savoir la liberté d'accès à ses courriers électroniques par la confiscation de l'ordinateur professionnel qui lui avait été affecté.

Le 26 juillet 2013, avant toute étude de ladite plainte par la CIL, M. M.S. faisant savoir son intention de retirer sa plainte. La CIL, au regard des faits, n'a pas trouvé d'inconvénient au classement du dossier de plainte de Monsieur M.S. et dès lors, l'a considéré comme clos.

3.2. De la plainte de Monsieur I.O. auprès du commandant de la compagnie de gendarmerie de Ouagadougou

La Commission de l'Informatique et des Libertés a été ampliatrice, le 23 octobre 2013, d'une plainte de Monsieur I.O., déposée auprès du commandant de la compagnie de gendarmerie de Ouagadougou, avec pour objet : *"interpellation sur une prison à ciel ouvert"*.

Monsieur I.O. qui a été convoqué et auditionné par la brigade de recherche de la gendarmerie sur dépôt de plainte d'une tierce personne, s'estimait victime d'une intrusion dans sa vie privée, du fait d'avoir été mis sur écoute par ladite brigade qui exploiterait son historique

d'appels téléphoniques.

Considérant d'une part, que Monsieur I.O. allègue, sans y apporter la moindre preuve, des faits qui pourraient constituer une intrusion dans sa vie privée et d'autre part, que la CIL n'est que ampliatrice de la plainte déposée auprès de la compagnie de gendarmerie de Ouagadougou, il a été décidé de suspendre l'examen de ce dossier en attendant les conclusions de la gendarmerie.

4 De la dénonciation de la STIFORP

Une lettre de dénonciation contre X a été déposée à la CIL contre des individus qui se feraient passer pour des membres affiliés à la société STIFORP pour arnaquer d'autres personnes.

La lettre de dénonciation fait état d'individus mal intentionnés, usant de manœuvres frauduleuses pour s'approprier la gestion des comptes de certains clients illettrés. Ainsi, les commandants des cartes de crédit au nom desdits clients, seraient en mesure de codes confidentiels qu'ils utilisent pour soustraire de l'argent dans les comptes des clients, à leur insu.

Considérant que même si ces faits étaient réels, ils seraient qualifiés d'usurpation et d'abus de confiance plutôt que d'intrusion des données personnelles et à la vie privée. Malgré son ample écartement pour étayer la dénonciation, créée contre les moyens d'investiguer, il a été décidé de suspendre l'examen de ce dossier en attendant les conclusions de la gendarmerie.

5 De l'élaboration des textes d'application

La Loi n°10-2011/AN du 22 mars 2011 portant protection des données à caractère personnel est en vigueur, depuis sa promulgation.

La Commission de l'Informatique et des Libertés, créée par l'article 26 de ladite loi et chargée de veiller au respect de ses dispositions, a été effectivement mise en place en 2007. Depuis, la CIL a fonctionné sans textes d'application.

Cette situation fait que la Commission a été confrontée à de nombreuses difficultés qui ont fortement limité son action. Par exemple, la non-définition d'une procédure de sanction, d'une procédure d'exercice des droits des personnes n'a pas permis à la Commission d'assumer pleinement sa mission.

C'est dans ce contexte que la CIL a initié, en août 2013, l'élaboration des projets de textes d'application de la Loi 010-2004/AN du 20 avril 2004, afin de se doter des moyens juridiques nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.

Un groupe de travail a été mis en place par arrêté du président par intérim, avec pour mission de réfléchir et de proposer des avant-projets de textes d'application. Ce comité était composé de deux membres de la Commission et de l'ensemble des directions techniques.

Les projets de textes élaborés et proposés pour adoption sont au nombre de cinq (05) :

1- le projet de décret portant modification du décret n°2007-283/PRES/PM/MPDH portant organisation et fonctionnement de la CIL ;

2- le projet de décret portant détermination des pouvoirs de sanction de la CIL ;

3- le projet de décret portant détermination des modalités de mise en œuvre des droits et obligations en matière de traitement des données à caractère personnel ;

4- le projet de décret portant détermination des modalités de saisine de la CIL ;

5- le projet de décret portant détermination des pouvoirs de contrôle et de vérification de la Commission de l'Informatique et des Libertés.

L'adoption de ces textes d'application devrait combler le vide qui existe, depuis l'adoption de la Loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel et permettre à la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL) de mieux remplir sa mission de protection des citoyens en matière de traitement de données à caractère personnel.



CHAPITRE

2

.....

La sensibilisation aux enjeux de la protection des données à caractère personnel



96 heures du Financier



Grand Panel sur le Thème :

« PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET DE LA VIE PRIVEE »

Communicateur : Dr. Mahamoudou QUEDRAOGO, Ancien Ministre de la Communication, Président de la CIL

Date : 13 juin 2013 – Lieu Salle de conférence de l'ENAREF



SESSION DE SEN

La protection des données personnelles est une question d'actualité. La Commission ne cesse d'en parler, pour se donner les moyens de réussir sa mission principale, qui est d'informer et de protéger les citoyens. La sensibilisation occupe une place privilégiée dans son programme annuel d'activités. Ce programme spécifique de sensibilisation comprend, aussi bien des séminaires, des ateliers, des conférences publiques que des études pour comprendre l'impact de la technologie sur la protection des données et de la vie privée des personnes.

La CIL, en 2013, a mené trois (03) séminaires de sensibilisation, deux (02) conférences publiques et une étude sur l'usage de la vidéosurveillance dans les administrations.

La Commission est de plus en plus sollicitée par des entreprises pour sensibiliser leur personnel aux enjeux de la protection des données personnelles, au regard de la quantité et de la qualité des fichiers qu'elles détiennent. Toutefois, au regard de son calendrier et de son programme d'activités, la Commission a répondu favorablement à certaines sollicitations au cours de l'année 2013 dont :



Séminaire de sensibilisation

1 Des séminaires et ateliers de sensibilisation

1.1. Du séminaire de sensibilisation des acteurs sociaux étatiques et non étatiques aux enjeux de la protection des données personnelles et de la vie privée des enfants et autres personnes vulnérables

Le séminaire de sensibilisation, organisé les 20 et 21 juin 2013, par la CIL à Bobo-Dioulasso, a porté sur " *La protection des données personnelles et de la vie privée des enfants orphelins et autres personnes vulnérables à l'ère du numérique* ".

Placé sous le patronage du ministre de l'Action sociale et de la solidarité nationale, représenté par Monsieur le Gouverneur de la région des Hauts-Bassins, ce séminaire a réuni, deux (02) jours durant, une soixantaine de représentants et responsables des centres de réinsertion sociale des enfants du Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale (MASSN), des tribunaux pour enfants de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, des organismes sociaux ayant en charge la gestion des systèmes de parrainage des enfants, des centres d'accueil publics et privés des enfants en détresse, d'associations et ONG œuvrant dans le domaine social avec les personnes en situation difficile, d'organismes agréés pour les adoptions au Burkina Faso.

En termes de recommandations, les participants ont émis les vœux suivants :

- initier une séance de formation au profit des responsables déconcentrés du MASSN ;
- mettre en place un encadrement juridique adéquat, pour permettre aux acteurs intervenant dans la prise en charge des enfants de mener à bien leurs activités.

1.2. Du séminaire de sensibilisation des gouverneurs et hauts-commissaires à Ouagadougou

En fin 2013, la CIL a, en collaboration avec le Ministère de l'administration territoriale et de la sécurité, déroulé un programme spécial de sensibilisation des gouverneurs de régions et hauts-commissaires de provinces du Burkina Faso à la protection des données personnelles.

L'objectif principal de ce programme était de sensibiliser les premiers responsables de l'administration publique déconcentrée et/ou décentralisée à la problématique de la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, non seulement des citoyens dans leur usage des services de l'État dont ils ont la charge, mais aussi, des agents publics, sous leur responsabilité.

A cet objectif principal, s'ajoute la nécessité d'attirer l'attention des premiers responsables des régions sur les dangers potentiels des technologies de l'information et de la communication, notamment Internet et les téléphones portables.

Une série de séminaires régionaux a donc été réalisée dont le premier a eu lieu le 17 décembre 2013, à Ouagadougou, sur le thème *“ Les enjeux de la protection des données personnelles dans l'administration publique, à l'ère du numérique ”*.

Les communications ont porté sur le cadre juridique de la Loi N° 010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel, sur des aspects techniques et pratiques de la sécurité Informatique (concepts, menaces du cyberspace, bonnes pratiques ou mesures de protection).

Les participants, une cinquantaine environ, ont également été informés du rôle, des missions et du fonctionnement de la Commission.

Ayant trouvé la problématique intéressante, le MATS a

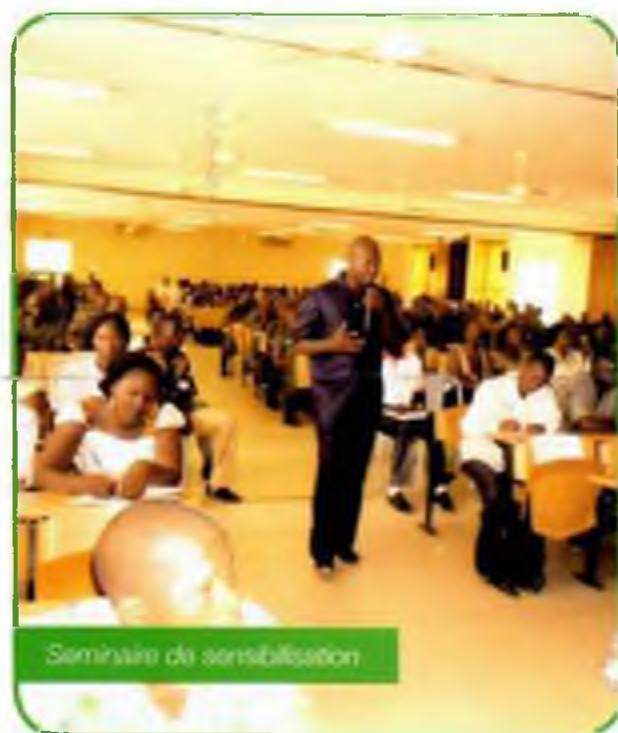
demandé que le séminaire de sensibilisation soit étendu aux directeurs centraux et généraux et autres cadres du ministère.

Ce second séminaire s'est tenu, le 19 décembre 2013, à Kombissiri.

2 Des conférences publiques

2.1. De la conférence publique à l'ENAM, en collaboration avec le Club des étudiants en administration générale

Dans le cadre des 72 heures de l'administrateur, le Club des étudiants en administration générale de l'ENAM et de l'Institut régional d'administration de Ziniaré, a sollicité et obtenu de la CIL, l'organisation et l'animation d'un atelier de formation au profit de ses membres à *“ la protection des données à caractère personnel, la lutte contre la cybercriminalité et la politique nationale de la modernisation de l'état civil au Burkina ”*.



Cette conférence a eu lieu le 30 avril 2013, sous le patronage du ministre délégué au transport, Monsieur Baba Dieme et sous la présidence de M. Mahamoudou Ouédraogo, vice-président de la CIL. Cette activité a permis de sensibiliser, en 24 heures, plus de 200 futurs cadres de l'administration publique à la problématique de la protection des données personnelles, qui reste un défi à relever dans nos différentes administrations.

2.2. Conférence publique à l'ENAREF, lors des 96 heures du financier

La CIL a animé une conférence à l'École nationale des régies financières, à l'occasion des 96 heures du financier, initiées par le bureau des élèves de l'ENAREF.

Cette conférence avait pour public-cible, les futurs cadres de l'administration des finances publiques du Burkina Faso.

Les bénéficiaires, approximativement 300 élèves stagiaires, ont été sensibilisés aux *"enjeux de la protection des données personnelles et de la vie privée et aux obligations qui sont les leurs en matière de traitement des données personnelles des contribuables"*.

3 De la participation de la CIL à d'autres activités de sensibilisation

3.1. Séminaire de sensibilisation de l'état-major particulier de la Présidence du Faso à la cybercriminalité

Depuis 2012, l'état-major particulier de la Présidence du Faso organise des ateliers de formation sur *"la lutte contre la cybercriminalité et la protection des données personnelles"*.

En 2013, la CIL a participé à l'animation d'un atelier de formation d'une cinquantaine de participants, composés notamment d'agents du Ministère de la défense, d'officiers de police judiciaire, de commissaires de police, de gendarmes et du personnel civil des services de sécurité et de défense.

L'atelier avait pour objectifs de :

- sensibiliser les participants aux enjeux de la cybercriminalité et de la protection des données personnelles ;
- les informer des moyens de lutte contre la cybercriminalité et de la législation en matière de protection des données à caractère personnel.

3.2. Des sessions de formation du personnel de la SONAR

La société nationale d'assurances et de réassurances (SONAR) a organisé, entre avril et mai 2013, trois sessions de formation à l'attention de ses cadres et agents aux *"enjeux de la protection des données personnelles dans le secteur des assurances"*.



A cet effet, elle a sollicité l'accompagnement de la CIL pour assurer ladite formation qui a permis de sensibiliser une quarantaine de cadres et agents au *"cadre juridique et institutionnel de la protection des données personnelles au Burkina Faso, à l'usage des ressources informatiques sur le lieu de travail, aux obligations de l'employeur en matière de surveillance électronique des salariés et à comment établir une bonne politique de protection des données"*.

4 De l'étude sur la vidéo-surveillance

Au cours de l'année 2013, la CIL a décidé de mener une étude sur l'usage de la vidéo-surveillance au Burkina Faso, du fait que la vidéo-surveillance est en expansion dans l'administration privée, les espaces publics, les espaces privés ouverts au public, etc. Pour cerner le phénomène et afin de faire des recommandations pour un usage conforme aux dispositions de la loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004, une enquête sur le sujet a été réalisée.

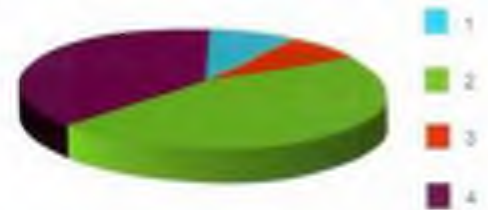
Elle a visé les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso et avait pour objectif, de cerner l'ampleur de l'usage de la vidéo-surveillance par les administrations et entreprises et la perception des citoyens vis-à-vis de cette technologie.

En l'absence de texte législatif ou réglementaire spécifique sur la vidéo-surveillance au Burkina Faso, les grands principes de la Loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel, s'imposent aux responsables dans le déploiement de ladite technologie.

L'étude qui visait, aussi bien les structures que les personnes physiques, a permis de dégager deux constats majeurs :

- concernant les structures, on a noté que la tendance est à l'utilisation de la vidéo-surveillance dans les entreprises, avec des dispositifs de plus en plus importants, au regard du nombre de caméras déployées ; cependant, il y a une méconnaissance des conditions de la mise en œuvre de (l'autorisation) et d'exploitation ou de l'utilisation (protection des données à caractère personnel et de la vie privée).

De la compréhension de la vidéo-surveillance

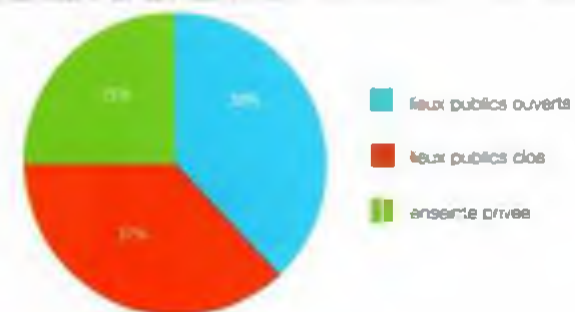


Des objectifs visés par la vidéo-surveillance

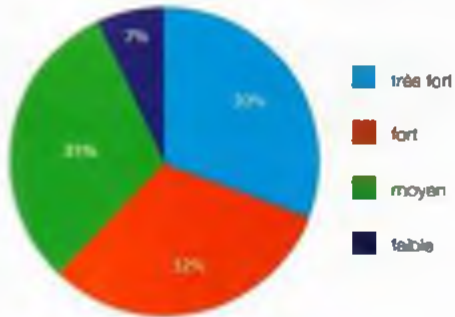
Des lieux devant être prioritairement, concernés par vidéo-surveillance



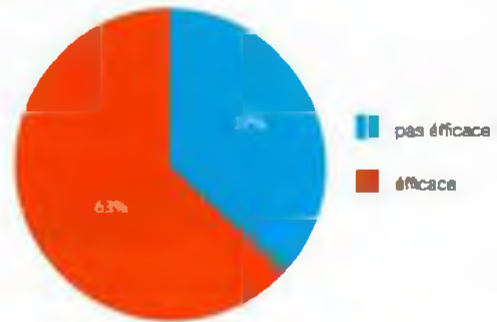
De l'influence du dispositif de la vidéo-surveillance sur le citoyen



De type d'encadrement attendu de la vidéo-surveillance



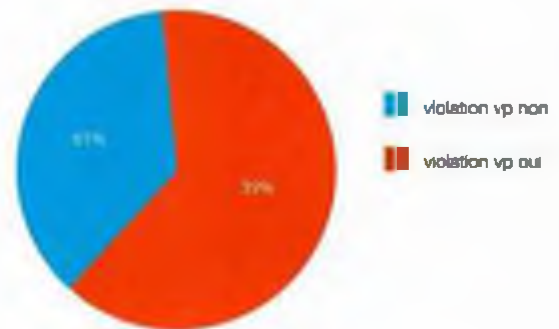
De l'efficacité de la vidéo-surveillance contre les agressions



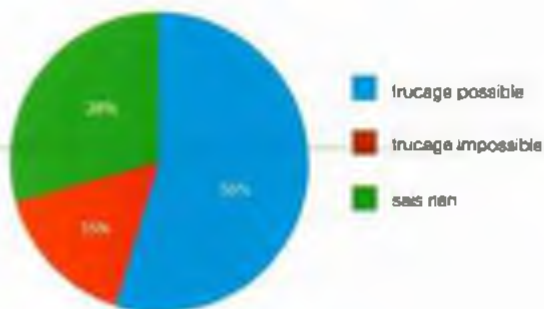
De la priorité des profils pour l'accès aux images enregistrées par le système de vidéo-surveillance



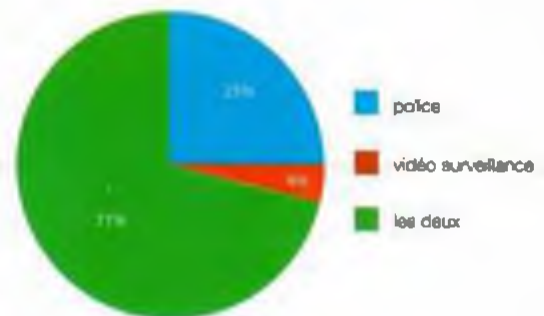
De ceux qui la trouvent efficace



De la considération de l'image comme preuve



De l'appréciation des types de protection



- S'agissant des citoyens, la technologie semble assez bien connue, pour ce qui est de la composition du dispositif matériel et de ses fonctions et objectifs, mais il convient de noter également, une méconnaissance des problématiques liées à la protection des données personnelles et de la vie privée.

La principale recommandation, à l'issue de cette étude, est que la sensibilisation doit se poursuivre, surtout à l'endroit des administrations, du patronats, des chambres d'industrie et de commerce, sur les conditions et les obligations en matière d'usage de la vidéo-surveillance.

5 De la communication

Pour appuyer sa stratégie de sensibilisation et pour la visibilité de ses actions, la Commission a développé une politique de communication, par le biais des médias. Pour ce faire, elle a conclu des accords de partenariat avec la presse écrite et des chaînes de télévision. Elle a réalisé cinq (5) films de sensibilisation dont les scénarios s'inspirent des faits vécus par les citoyens au quotidien, dans l'usage des TIC.

5.1. Des films de sensibilisation

La CIL a réalisé et diffusé sur les chaînes de la Télévision nationale du Burkina (TNB) et de BF1, quatre (04) sketches ou films de sensibilisation au profit des citoyens et relatifs aux pièges sur Internet ou les téléphones mobiles et dénommés les « *Revers des TIC* », sur les thèmes suivants :

3. les notes frauduleuses ;
4. le troc des portables ;
5. le cadeau empoisonné ;
6. l'appel d'offres.

5.1.1. Des conventions de partenariat

La CIL a conclu des conventions de partenariat avec des organes de presse écrite et télévisée, notamment Sidwaya, l'Observateur Paalga et la Télévision nationale,

pour la couverture de ses activités.

En septembre 2013, elle a signé, avec la chaîne BF1, la radio Optima et le journal en ligne « *le Miroir.bf* », des contrats qui ont consisté pour BF1, à diffuser les films de sensibilisation de la CIL sur les bons réflexes à avoir pour protéger ses données personnelles et sa vie privée, au cours de la diffusion d'une série télévisée ivoirienne « *Les Brouteurs.com* ».

En ce qui concerne la radio Optima et le journal en ligne « *le Miroir.bf* », le contrat a consisté à animer des émissions hebdomadaires sur différentes thématiques liées à l'usage des TIC et informer les citoyens des missions et du rôle de la CIL.

5.1.2. De l'émission Plateau télé sur la protection des données personnelles des enfants vulnérables

La CIL a animé un débat télévisé sur la problématique de la protection des données personnelles des orphelins et enfants vulnérables, en octobre 2013. Il s'agissait de sensibiliser le public et les acteurs du domaine aux enjeux de la protection des données personnelles et de la vie privée de leurs pensionnaires, à l'ère de l'informatisation généralisée et de mise en réseau de l'information. Cette émission télévisée a regroupé autour du plateau, la Commission de l'Informatique et des Libertés et des partenaires Institutionnels et privés qui ont en charge des orphelins et enfants vulnérables.

5.1.3. La réalisation d'un film-bilan documentaire

Pour marquer les cinq (05) premières années de fonctionnement de la Commission de l'Informatique et des libertés, un film documentaire intitulé « *Bilan des 05 ans d'activités de la CIL* » fait, le récapitulatif des actions de la Commission pour la promotion et la protection des données personnelles et de la vie privée des personnes, à l'ère du numérique. Il retrace les premiers pas de la Commission et les défis de la sensibilisation.

5.1.4. De la participation de la CIL aux UACO

La CIL a participé aux « Universités africaines de la communication » de 2013, à travers une communication sur « l'importance du droit de la protection des données personnelles dans un État de droit ». La CIL a saisi l'occasion de ce rassemblement des professionnels de la communication pour faire connaître ses missions et les enjeux de la protection des données personnelles.

5.1.5. De la participation de la CIL à la Semaine nationale de l'Internet (SNI)

La CIL a participé activement aux activités de la 9^e édition de la Semaine nationale de l'Internet (SNI) qui a eu pour

thème « TIC et emploi des jeunes » et qui s'est tenue du 25 octobre au 02 novembre 2013.

Elle a animé un panel sur « La protection des données personnelles et de la vie privée des enfants en ligne » pour sensibiliser l'opinion publique. Ce panel s'est réalisé conjointement avec d'autres acteurs du monde des TIC, à la Direction générale de la coopération (DG.COOP), à Ouagadougou.

En outre, pour une meilleure visibilité de ses actions et missions, la CIL a animé un stand au Salon international des TIC de Ouagadougou (SITICO), du 31 octobre au 02 novembre 2013, à l'hôtel Azalai Indépendance.



Quelques membres de la commission



**DONNÉES
PERSONNELLES**

À PROTÉGER

CHAPITRE 3

renforcement des capacités



PHOTO DE FAMILLE CIL AVEC LA NOUVELLE PRESIDENTE

Chapitre 3

RENFORCEMENT DE CAPACITES

L'efficacité et l'efficience dans le travail supposent l'existence de personnel qualifié et en nombre suffisant.

Pour cela, la Commission établit, chaque année, un plan de formation de son personnel, de sorte à lui donner les outils et connaissances nécessaires afin de mener à bien sa mission.

Ainsi, les Commissaires et les cadres de la Commission ont pris part, au cours de l'année 2013, à des séminaires de perfectionnement, organisés, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Burkina Faso.



1 De la participation des cadres et agents aux sessions de formation

1.1. De la formation du personnel cadre de la CIL à Kaya

La session de formation qui s'est tenue du 24 au 26 juillet 2013 à Kaya, a regroupé tous les chefs de services et agents de la Commission, sur le thème « *Rigueur professionnelle et attitude de service efficace* ».

Il s'est agi, au cours de cette formation, d'inculquer aux bénéficiaires le sens du service public, de renforcer leur professionnalisme et de leur inculquer l'attitude du travail bien fait.

1.2. De la formation des agents de liaison, en août 2013, à Bobo-Dioulasso

Cette formation, tenue du 12 au 16 août 2013 à Bobo-Dioulasso, a porté sur le thème « *Éthique, déontologie de la fonction d'agent de liaison, gestion efficiente du courrier et maîtrise du poste* ». Elle a permis aux participants d'assimiler les notions d'éthique et de déontologie de leur fonction, ainsi que la gestion efficiente du courrier et la maîtrise de leur poste.

1.3. De la formation des secrétaires de la CIL à Ouagadougou

Tenue, du 25 novembre au 06 décembre 2013 à Ouagadougou, sur le thème « *La dynamique de la maîtrise des écrits professionnels, techniques de classement et archivage* », la session de formation a permis aux secrétaires d'apporter des arguments et des outils supplémentaires, dans la dynamique des écrits professionnels et le système de classement disponible à la CIL.

1.4. De la formation de la standardiste / réceptionniste

Tenue du 19 au 23 août 2013 à Bobo-Dioulasso, sur le thème « *Techniques d'accueil, de communication et de gestion efficiente du standard* », cette formation a permis à la standardiste une amélioration de son travail, à travers le suivi des modules sur les techniques d'accueil et de communication pour une gestion efficiente du standard.

1.5. De la session de formation avec un expert de la CNIL

Il convient de noter que la CIL, durant ses cinq premières années de fonctionnement, effectuait des missions d'information et de vérification plutôt que de contrôle.

Dans le cadre de la politique de renforcement des capacités de ses équipes, la Commission de l'Informatique et des Libertés du Burkina Faso a sollicité et obtenu de l'AFAPDP et de la CNIL un expert pour une formation à « ***L'Audit des systèmes d'information et de protection des données personnelles*** ».

C'est ainsi que Monsieur Drochon Julien, informaticien-auditeur des systèmes, a été désigné pour assurer ladite formation qui s'est déroulée du 2 au 4 octobre 2013 à Koudougou, au profit des membres de la Commission et des directeurs et chefs de service de la CIL.

Ainsi donc, pendant trois jours, les participants ont pu bénéficier de l'expérience de la CNIL en matière de contrôle. Ils ont été éclairés sur les trois phases principales du contrôle, à savoir la phase préparatoire, la phase de déroulement même du contrôle, avec les techniques d'investigation et enfin, la phase post-contrôle avec la rédaction des procès-verbaux de contrôle et l'exploitation des documents récupérés.

Cette formation a été une occasion d'échanges très enrichissants et très animés, démontrant de l'intérêt de la thématique pour les bénéficiaires.

D'une manière générale, la problématique des contrôles des autorités de la protection des données fait ressortir des similitudes dans les problèmes rencontrés avec les responsables des traitements contrôlés, les principales failles rencontrées, faisant ainsi l'objet de recommandations.

A l'issue de cette formation, les équipes de contrôle en sont sorties mieux informées de la phase préparatoire aux contrôles, à savoir, les documents à préparer, les procédures et outils dont il faut disposer pour un contrôle efficace, ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire, lors du contrôle et enfin, de la phase post-contrôle, la rédaction des procès-verbaux de contrôle et les précautions juridiques minimales à prendre pour réduire les contestations.

Par ailleurs, la documentation et les différentes trames reçues permettront à l'équipe de s'en inspirer pour formaliser ses procédures.

En matière d'apports, cette formation a comblé les attentes exprimées dès le départ auprès du formateur ; l'ensemble des participants a salué la qualité des présentations, le sens de l'écoute et la pertinence des réponses aux différentes interrogations. Ce qui permettra à la CIL d'amorcer la véritable phase de sa mission qu'est le contrôle.

1.6. De la participation des commissaires et des cadres à des séminaires internationaux de perfectionnement



1.6.1. De la participation du DAAF, de l'AC et du DCMEF à un séminaire spécialisé à Abidjan, en février 2013, au CAMPC

Du 04 au 16 février 2013, le directeur des affaires administratives et financières, l'agent comptable, le directeur du contrôle des marchés et des engagements financiers ont pris part à un séminaire spécialisé, sur le thème « ***Appel d'offres et passation des marchés dans les pays de l'UEMOA, CEDEAO, et organismes internationaux*** ».

1.6.2. De la participation des commissaires et des cadres à des sessions de formation à Casablanca, au Maroc :

- du 26 mai au 09 juin 2013, le directeur des affaires juridiques et du contentieux a bénéficié d'une formation à Casablanca au Maroc, sur le thème « *le passeport management* ».

Cette formation avait pour but d'outiller le bénéficiaire sur les techniques et styles de management adaptés à son poste de travail et à ses missions.

- du 26 juin au 09 juillet 2013, le vice-président, le directeur des affaires administratives et financières et l'agent comptable ont pris part à des formations qui ont porté respectivement sur les thèmes suivants : « *L'administration des bases de données de GRH* » et « *L'audit comptable : mécanisme et pratique de l'audit* ».

- Du 19 août au 1er septembre 2013, la directrice de la communication et des relations publiques et le directeur du contrôle des marchés et des engagements financiers ont été formés respectivement, aux thèmes suivant :

- « *Comment organiser un événementiel* » et « *Techniques de contrôle des marchés publics* ».

- Du 15 au 23 septembre 2013, deux membres de la Commission, les commissaires Yougbaré Paul et Ouédraogo Etienne ont pris part, à un séminaire international de formation, sur le thème : « *Droit de l'Internet, la protection des données personnelles : les nouvelles contraintes juridiques internationales* ». L'objectif de la formation était d'outiller les membres de la Commission dans le traitement des dossiers de demandes d'avis et de plaintes examinées, lors des sessions.

- Du 9 au 20 décembre 2013, R. Hippolyte Sawadogo, journaliste et Ganame Adama, financier, ont participé, avec le cabinet de formation Afrique Compétences, respectivement, à un séminaire de formation sur « *Stratégie*

de communication et pilotage » et « *Cadre et méthodologie d'élaboration des budgets-programmes et des CDMT* ».

1.6.3. De la participation des cadres à des sessions de formation à Cotonou, au Bénin :

- du 30 novembre au 14 décembre 2013 et du 2 au 14 décembre, les juristes Nadié B. Charles, Ouiminga K. Moumouni et DIALLA Ousséni ont pris part à une session de formation, sur le thème : « *Droit de l'Internet et de la preuve informatique* ».

- du 30 novembre au 14 décembre 2013, les informaticiens ont participé à une session de formation à « *l'Administration système sous Linux* ».

2 De la contribution de la CIL à la formation initiale des étudiants

Au cours de l'année 2013, la CIL a accueilli en son sein, huit (08) stagiaires dans les domaines suivants : droit, informatique, communication et secrétariat. Tout au long de leur stage, les étudiants ont pu s'imprégner du droit de la protection des données personnelles et de la sécurité des systèmes informatiques pour mettre en pratique leurs acquis théoriques.





CHAPITRE

4

Activités internationales



DELEGATION DE LA CIL LORS DE LA 7^{ème} CONFERENCE DE L'AFAPDP A MAFRAKECH
EN NOVEMBRE 2013

Au cours de l'année 2013, la CIL a participé à plusieurs activités, au plan international soit dans le cadre de l'AFAPDP, soit à la suite de la sollicitation d'organismes partenaires pour partager l'expérience de la protection des données personnelles du Burkina Faso. La participation à ces différentes rencontres internationales contribue, énormément, à renforcer l'assise internationale de la CIL.



Partage d'expériences entre la CIL et les parlementaires schwaïens (Décembre 2013)

1 De la participation de la CIL au 2^e Forum africain sur la gouvernance de l'Internet à Nairobi, Kenya

Sur invitation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), M. Ouédraogo Ahmed H. A. M. Noël, directeur des affaires juridiques et du contentieux (DAJC) a pris part à Nairobi, au Kenya, au nom de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL), au 2^e Forum africain sur la gouvernance de l'Internet en Afrique, qui s'est tenu du 24 au 26 septembre 2013.

En prélude aux travaux du Forum, l'OIF a organisé une table ronde, sur le thème *"La protection des données à caractère personnel en Afrique francophone : expériences pratiques"*,

qui a regroupé la CIL du Burkina Faso, la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) du Bénin et la Commission nationale de la protection des données (CNDP) du Maroc.

L'objectif visé par l'OIF, en organisant cette rencontre, était de valoriser la spécificité francophone de la mise en place de cadres juridiques de protection des données personnelles et la création d'autorités de protection des données à caractère personnel.

Le Burkina Faso étant pionnier en matière de protection des données personnelles en Afrique francophone, c'est tout naturellement qu'il y a été invité à partager son expérience avec les autres pays qui ont des législations récentes et des autorités de protection, en phase de démarrage de leurs activités.

2 De la participation à la 35^e Conférence internationale des commissaires à la protection des données personnelles à Varsovie

Une mission de la CIL, conduite par M. Mahamoudou Ouédraogo, président par intérim, accompagné de M. Bienvenu Paré, secrétaire général par intérim, a séjourné successivement, du 16 au 27 septembre 2013, à Paris et à Varsovie.

L'étape de la France était réservée à deux rencontres, respectivement avec la CNIL et l'OIF et a permis à la délégation de rencontrer la présidente de la CNIL de France autour d'un certain nombre de points, notamment ceux relatifs à la coopération bilatérale, aux projets en cours à la CIL, à la coopération multilatérale au sein de l'AFAPDP, à la participation de la CIL à la 35^e Conférence internationale.

La mission a eu une deuxième rencontre à l'OIF qui a rassemblé plusieurs réseaux francophones autour de la

problématique de la défense des droits des enfants. La CIL étant membre de l'AFAPDP, a eu à cet effet, à partager son expérience en la matière et devra déposer un projet de résolution se rapportant à la sensibilisation des jeunes à la protection de leurs données personnelles et de leur vie privée.

La deuxième étape de la mission a été la participation de la CIL à la 35^e Conférence des autorités de protection des données personnelles, qui s'est tenue à Varsovie en Pologne. La rencontre a été un tremplin pour ces autorités de discuter des questions de l'heure se rapportant à la protection des données personnelles et de la vie privée.

Le thème principal a porté cette année, sur la protection des données dans un monde troublé.

La délégation a eu des rencontres informelles avec les responsables de Facebook pour échanger sur les sollicitations dont la CIL fait l'objet de la part des utilisateurs de ce réseau social. Un document retraçant un certain nombre de cas probables de difficultés a été fourni à la délégation.

Cette rencontre a été d'une grande utilité pour la CIL, en ce sens qu'elle a permis d'affirmer, encore une fois, le leadership de la CIL, au plan africain.

Elle a permis de nouer des relations avec d'autres struc-

tures et autorités et d'envisager les autres échéances avec sérénité, à savoir la rencontre de Marrakech. L'organisation de la 36^e conférence internationale a été confiée à l'île Maurice.

3 De la participation de la CIL à la 7^{ème} Conférence annuelle et à l'Assemblée générale (AG) de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP), à Marrakech (Royaume du Maroc)

Du 21 au 23 novembre 2013, se sont tenues à Marrakech (Royaume du Maroc), la 7^{ème} Conférence sur la protection des données personnelles et l'Assemblée générale (AG) de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP).

Y ont participé pour le compte de la CIL, Madame Marguerite Ouédraogo/Bonané, présidente de la CIL, Messieurs Mahamoudou Ouédraogo, vice-président et Bienvenu Paré, secrétaire général par intérim.

Au cours de la cérémonie d'ouverture de ces rencontres, la présidente de la CNIL de France, Mme Isabelle Falque-Pierrotin a fait une introduction générale des thématiques de la Conférence, avec toutefois, un regard sur deux points essentiels qui caractérisent le monde de la protection des données personnelles.

La Conférence annuelle est une occasion de débats sur divers thèmes à travers des panels qui ont été introduits par le Dr Mahamoudou Ouédraogo, vice-président de la CIL/Burkina, avec une communication sur " *la confidentialité, la liberté d'expression et la surveillance d'Internet* ". A cette rencontre de Marrakech, l'AFAPDP a tenu deux assemblées générales, l'une extraordinaire et l'autre, ordinaire.

L'AG extraordinaire a été consacrée à l'examen de la pro-



La présidente en compagnie des participants africains (Novembre 2013)

position de modification des statuts. Cette modification devrait permettre d'intégrer des aspects comme la qualité des membres, les modalités d'adhésion, les modes de prise de décision, la gestion de la vacance de postes dans le bureau. Il convient de noter que ces propositions de modification ne touchent pas fondamentalement les statuts ; elles apportent juste des souplesses à l'application des textes.

Après la prise en compte des quelques amendements faits par les participants, les statuts revus ont été adoptés par acclamation.

Quant à la tenue de la 7^{ème} AG ordinaire, l'ordre du jour a porté sur la présentation du rapport moral 2012-2013, l'adoption du rapport financier définitif 2012, l'adoption des résolutions de l'AFAPDP en 2013, l'élection du président et des membres du bureau de l'AFAPDP pour la période 2013-2016, la désignation du pays devant abriter la prochaine conférence de l'AFAPDP, les actions et le budget prévisionnel 2014.

Le renouvellement du bureau de l'AFAPDP a donné la composition suivante :

Président : Jean Chartier du Canada

Vice-présidents :

- Jean Philippe Walter de la Suisse
 - Marguerite Ouédraogo / Bonané du Burkina Faso
- Secrétaire générale : Isabelle Falque-Pierrotin de la France

L'assemblée a exhorté le nouveau bureau à faire désigner un troisième vice-président, conformément aux textes de l'AFAPDP.

L'un des acquis majeurs de la participation du Burkina Faso à la rencontre de Marrakech est sa désignation pour abriter la 8^{ème} Conférence de l'AFAPDP.

Sur initiative du Burkina Faso, les pays de la zone Afrique ont eu une rencontre informelle afin d'échanger sur un projet de résolution sur la mise en place d'un réseau africain des autorités de protection de données person-

nelles.

Les échanges ont porté sur la forme de ce réseau, son fonctionnement et son mode de financement.

Il en est ressorti qu'il sera informel, avec une coordination légère et tournante entre les différents pays. Pour le financement des activités à mener, chaque pays devra se prendre en charge.

Ce groupe a reçu une adhésion large des autorités africaines présentes à cette conférence (la liste est jointe en annexe).

En conclusion, cette conférence a été un réel succès pour la délégation burkinabè qui a vu sa candidature à l'organisation de la prochaine conférence retenue et la présidente de la CIL, nommée au poste de vice-présidente du bureau de l'AFAPDP.

4 De la participation de la CIL aux Journées de sensibilisation des parlementaires tchadiens à la transition vers le numérique

A l'invitation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), une mission de la Commission de l'Informatique et des Libertés (CIL), conduite par la présidente Mme Marguerite Ouédraogo Bonané et composée du commissaire Mamadi Aouba et du directeur des affaires juridiques et du contentieux, M Ouédraogo Ahmed Noël, a séjourné du 2 au 7 décembre 2013, à N'Djamena, en vue de prendre part aux Journées de sensibilisation des députés du Tchad, aux enjeux de la société de l'information et à la transition vers le numérique.

Ces Journées de sensibilisation avaient pour objectifs de sensibiliser les élus aux problématiques majeures du numérique, de façon à leur donner les outils essentiels pour légiférer efficacement, en faveur du développement des technologies de l'information et de la communication au Tchad.

La CIL du Burkina Faso, reconnue comme ayant une cer-

Une autre avancée en matière de protection des données personnelles, a été conviée à entretenir les parlementaires sur les enjeux et la nécessité de la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel de protection des données personnelles dans leur pays.

5 De la participation de la CIL à ITU Telecom World

Du 19 au 22 novembre 2013, la CIL était de la délégation burkinabè qui a pris part à ITU Telecom World 2013 à Bangkok (Thaïlande). L'équipe de la CIL était composée de la présidente et du directeur de l'expertise technique et du contrôle.

6 Du partenariat avec l'AFAPDP

Le partenariat avec l'AFAPDP s'est poursuivi cette année, de fort belle manière. En effet, la CIL a bénéficié de l'appui technique d'un expert de la CNIL/France. De même, l'appui de cette association a été déterminant dans le choix du Burkina Faso pour abriter la 8^e AG de l'AFAPDP.

7 Du partenariat avec d'autres institutions

Dès sa prise de service, en octobre 2013, la présidente a effectué des visites de courtoisie à auprès des autorités politiques et administratives, notamment à la présidente du Conseil supérieur de la communication (CSC), au gouverneur de la région du Centre, au maire de la commune de Ouagadougou, au ministre des droits humains et de la promotion civique.

La CIL a saisi l'occasion de ces visites de courtoisie pour présenter le cadre juridique et institutionnel de la protection des données au Burkina Faso, afin de mieux le faire connaître, également, l'occasion a permis de nouer des relations de travail avec différentes structures pour l'atteinte de ses objectifs. La CIL entend poursuivre sur cette lancée, tout au long de l'année 2014.



Une délégation de la CIL avec des parlementaires thaïlandais

CHAPITRE

5

Le fonctionnement de la Commission



REUNION HEBDOMADAIRE DE CABINET

Chapitre 5

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Pour son fonctionnement, les membres de la Commission tiennent mensuellement des sessions, afin de délibérer sur les dossiers à elle soumis.

Par ailleurs, la présidente réunit l'ensemble des directeurs lors de réunions hebdomadaires, pour discuter de questions relatives à la gestion courante et à la planification des activités de la CIL.



1 Les sessions de la Commission

Les membres de la Commission se réunissent en session ordinaire ou extraordinaire, en cas de besoin, conformément à l'article 05 de son règlement intérieur.

A cet effet, la Commission a tenu 10 sessions au cours de l'année 2013, dont huit (08) sessions ordinaires et deux (02) sessions extraordinaires.

Un tableau récapitulatif, en annexe.

2 Des réunions de cabinet

Afin d'assurer le fonctionnement correct et quotidien de l'administration et de préparer les sessions du Collège

des commissaires, la présidente tient des réunions hebdomadaires.

2.1. La gestion administrative et financière

2.1.1. La gestion administrative

L'année 2013 a connu une situation administrative presque stagnante, en termes d'effectivité. Les mesures nouvelles prévues pour l'année 2013 n'ont pas pu être mises en œuvre ; il n'y a donc pas eu de recrutement de nouveaux agents, au cours de l'année 2013, ni de mise à la disposition au profit de la CIL d'agents venant d'autres départements ministériels ou institutions.

Cependant, au cours de l'année 2013, il y a eu deux départs pour raison de succès à des concours professionnels :

- un spécialiste en gestion des ressources humaines
- une standardiste

Il convient de noter la nomination, au cours de l'année 2013, plus précisément en septembre, de la présidente de la Commission, Madame Marguerite Ouédraogo / Bonané, en remplacement de Madame Alimata Ouattara / Dah, en fin de mandat.

L'effectif du personnel permanent de la Commission se présente comme suit, au 31 décembre 2013 :

- vingt (20) agents contractuels, toutes catégories confondues ;
- neuf (09) fonctionnaires, toutes catégories confondues.

Le personnel non permanent est composé de huit (08) commissaires ; ces derniers sont en fin de mandat, depuis fin 2012 et le processus de leur renouvellement est en cours.

2.1.2. La gestion financière et comptable

La gestion financière en 2013 a été marquée par la création d'une section 59 dans la loi de finances, au profit de la CIL. La création de cette section a conduit au transfert de la gestion du personnel du SIGASPE à la CIL.

Les dotations inscrites dans la loi de finances, au titre de la gestion 2013, se présentent comme suit :

- dépenses de personnel : 114 269 000 FCFA
- dépenses de matériel et autres : 287 440 000 FCFA

Solt un total de 401 709 000 FCFA.

La situation de l'exécution du budget présente un taux d'exécution total de 99,70%, soit un montant total d'engagements chiffrés à **400 462 008 FCFA**.

Les acquis en matière de gestion financière et comptable, au titre de l'année 2013, concernent, de façon générale, l'apurement de la situation des salaires et en particulier, les indemnités du personnel de la direction technique, les allocations familiales et l'effectivité de différentes mesures sociales prises par le gouvernement au profit du personnel de l'État.

Les grands défis restent sans conteste, l'automatisation de la gestion salariale et budgétaire de la CIL pour faciliter les différents traitements. En effet, avec le détachement total de la gestion salariale et administrative du personnel qui vient s'ajouter à l'autonomie de gestion budgétaire, il s'avère nécessaire d'acquérir un logiciel de gestion du personnel pour, non seulement rendre efficient le processus de traitement des salaires, mais aussi, apporter une certaine fiabilité à l'institution aux yeux des acteurs.



La présidente en compagnie de quelques commissaires

CHAPITRE

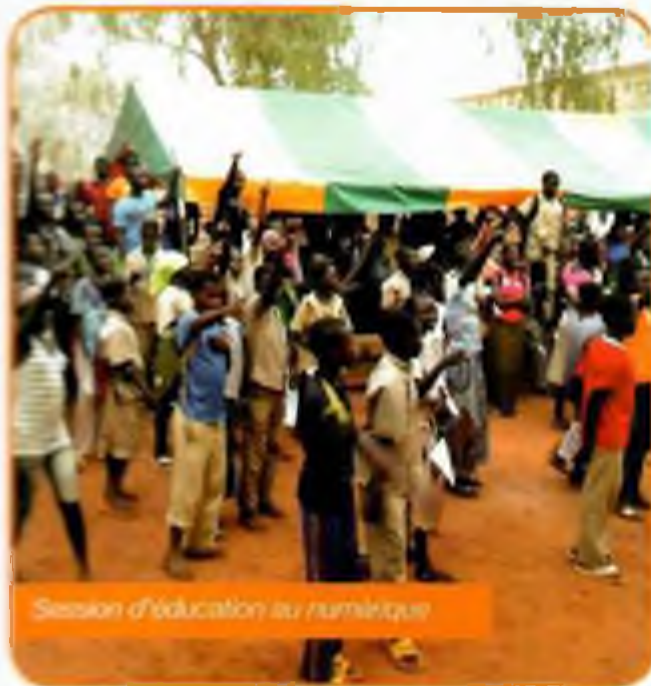
6

.....
PERSPECTIVES 2014



SESSION D'ÉDUCATION AU NUMÉRIQUE

Pour l'année 2014, trois grands projets sont à l'agenda de la Commission de l'informatique et des libertés. Il s'agit du lancement de la campagne à l'éducation au numérique, initiée pour sensibiliser les élèves des lycées et collèges aux dangers des TIC et de l'internet en particulier, la mise en place effective du réseau des points focaux de la protection des données personnelles, dans les différentes administrations publiques ou privées et enfin, de l'organisation de la 1^{ère} AG de l'AFAPDP.



1 L'initiative campagne d'éducation au numérique, au profit des élèves et scolaires

La Commission, dans le cadre de sa mission de sensibilisation des citoyens aux enjeux de la protection des données personnelles à l'ère du numérique, a initié pour

2014, une vaste campagne dénommée « *campagne d'éducation au numérique* », au profit des élèves des lycées et collèges du Burkina Faso.

Cette campagne a pour objet, d'informer le public scolaire des effets néfastes que peut susciter le mauvais usage des TIC. Comme on le constate, ces derniers sont très portés vers les innovations, de façon générale, et celles technologiques, en particulier.

Les TIC, et plus particulièrement l'Internet et le téléphone portable, font partie de la culture des jeunes qui les utilisent de plus en plus pour, d'une part envoyer et recevoir des SMS, des MMS (photos et vidéos), recevoir des appels téléphoniques et d'autre part, naviguer, envoyer des courriels, s'inscrire aux forums de discussion, s'abonner à des réseaux sociaux, faire des téléchargements de toutes natures (images, sons, vidéos), etc.

L'éducation au numérique des jeunes procède de la vision de former et bâtir les futurs responsables ou acteurs de la société. Les scolaires seront informés et formés sur :

- les enjeux de la problématique de la protection des données personnelles et de la vie privée ;
- les bonnes pratiques et les pièges à éviter sur Internet, les réseaux sociaux, pour un usage responsable et sain du téléphone portable.
- la loi 010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel, les missions et attributions de la Commission de l'informatique et des libertés.

Les séances de sensibilisation offriront l'occasion :

- de leur présenter des sketches ;
- d'animer des conférences publiques sur des thèmes spécifiques de la protection des données et les bonnes pratiques ;

- de leur projeter des films de sensibilisation, des documentaires ;
- d'animer des séances de jeux (questions – réponses).

Pour l'année 2014, les villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Koudougou, Tenkodogo sont retenues pour accueillir la caravane de la campagne.



2 La mise en place d'un réseau de points focaux

La CIL a opté de concrétiser, en 2014, son projet de mise en place d'un réseau de points focaux dans les administrations publiques et privées. En effet, depuis sa mise en place effective en 2007, elle a mené une campagne intensive de sensibilisation à la protection des données personnelles, à travers des séminaires, ateliers, conférences publiques.

Ainsi ont été sensibilisés les responsables du traitement des données de différents secteurs d'activités et couches socioprofessionnelles, des entreprises publiques.

Toutefois, les responsables du traitement n'ont toujours pas intégré la culture de la protection des données de leur vécu quotidien, à travers des actes concrets.

C'est dans cette optique que la Commission a pensé à un partenariat privilégié avec les entreprises procédant à la mise en œuvre des traitements, à travers la désignation d'un point focal de la protection des données à caractère personnel.

Cette nouvelle orientation de l'action de la Commission, permettra :

- à la CIL
 - de s'assurer de la conformité des traitements de données effectués sur le territoire, avec la loi portant protection des données à caractère personnel, d'autant plus que les manquements aux dispositions de la présente loi sont sanctionnés ;
 - de traduire également, la préoccupation de la Commission à apporter une assistance spécifique aux entreprises qui ont en charge des traitements de données.
- aux administrations ou entreprises concernées
 - de faire montre de leur engagement à respecter les droits et la vie privée des personnes dont les données sont collectées et traitées ;
 - d'éviter les contentieux relatifs à la manipulation abusive des données personnelles dont elles sont responsables.

Le rôle du point focal de la protection des données personnelles sera :
- d'identifier et dresser la liste des traitements effectués par son entreprise et les déclarer ;
- de conseiller et faire des recommandations à leurs responsables pour une meilleure protection des données à caractère personnel ;
- d'assurer une sécurité juridique de l'entreprise en matière de traitement de données à caractère personnel ;

- d'intervenir activement, dans la médiation, en cas de plaintes entre le responsable du traitement et les personnes concernées ;
- de créer un cadre d'écoute privilégié pour répondre aux préoccupations des responsables du traitement.

La Commission de l'Informatique et des Libertés proposera annuellement, des rencontres de mise à niveau, ainsi que des thèmes spécifiques adaptés à l'évolution technologique, à l'intention des points focaux de la protection des données à caractère personnel.

3 L'organisation de la 8^{ème} Conférence annuelle et la 8^{ème} Assemblée générale de l'AFAPDP

La Commission de l'Informatique et des Libertés va accueillir cette année, la 8^{ème} Conférence annuelle sur la protection des données personnelles et l'Assemblée générale (AG) de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP).

Telle a été la décision de la 7^{ème} Assemblée générale de l'AFAPDP tenue à Marrakech le 22 novembre 2013.

Le choix de la CIL est en soi une reconnaissance du statut de pionnier d'autorité de protection des données en Afrique noire et de son action depuis cinq (05) ans, en faveur de la promotion et de la protection des données personnelles au Burkina Faso et en Afrique d'une manière générale.

Cette rencontre permettra de réunir au Burkina Faso et à Ouagadougou précisément, la communauté francophone des autorités de protection des données personnelles pour discuter des enjeux de cette protection dans l'espace francophone, de la coopération, des positions à défendre par l'AFAPDP, dans les instances internationales.

La 8^{ème} Conférence annuelle de l'AFAPDP et l'Assemblée générale sont prévues pour se tenir les 23 et 24 septembre 2014.

Education au numérique au profit des élèves des lycées et collèges

Ne dis pas tout de toi !

Protège ta vie privée en ne partageant pas tes données personnelles avec l'inconnu.

CIL Commission de l'Informatique et des Libertés
N. OUMTOMBA - BURKINA FASO



es

oi !

t pas
nnu.

CONCLUSION



Le fait marquant cette année, à la Commission de l'Informatique et des Libertés est, sans conteste, la nomination d'une présidente, suite à neuf (9) mois d'intérim assuré par le vice-président. Cela a donné une nouvelle dynamique à la Commission qui n'a cessé de multiplier les initiatives pour la sensibilisation des citoyens aux enjeux de la protection des données personnelles et aussi, au contrôle des fichiers.

L'une des satisfactions de l'année 2013 aura été le choix de la CIL pour abriter la 8ème Conférence annuelle des commissaires à la protection des données personnelles de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles, prévue pour les 23 et 24 septembre 2014 à Ouagadougou.

Il convient de noter que la CIL a pris une envergure internationale, car appelée à partager son expérience en matière de promotion et de protection des données avec les autres pays africains. Il s'agit d'une reconnaissance de la CIL, première autorité de protection des données personnelles dans l'espace francophone en Afrique, qu'il faut savoir capitaliser, surtout à travers le renforcement des capacités des agents et l'allocation de moyens conséquents pour maintenir ce rôle de pionnier.

Il convient de souligner que les activités 2013 de la CIL ont été menées avec quelques difficultés. Au titre de celles-ci, nous relevons :

- la problématique au recrutement d'un personnel qualifié : la CIL ne peut pas recruter son personnel ; elle doit solliciter les services du Ministère de la fonction publique, à travers l'Agence générale de recrutement, ce qui d'une

part rallonge les délais et d'autre part ne permet pas d'obtenir le personnel souhaité ;

- la difficulté liée au traitement salarial des agents de la CIL : les agents restent soumis au régime applicable aux agents de la fonction publique, alors que la nature d'autorité de contrôle et la spécificité des missions de la CIL commandent une certaine spécialisation des cadres, avec une grille salariale qui preserve la CIL du débouche de ses agents ;

- le défaut d'ancrage institutionnel de la Commission fragilise son autorité auprès des structures traitant des données à caractère personnel.

Pour résorber ces difficultés, les recommandations ci-après, sont formulées à l'attention des plus hautes autorités :

- permettre à la Commission de recruter directement son personnel, afin d'acquérir des compétences nécessaires à la mise en œuvre de sa mission ;
- améliorer le traitement salarial pour une motivation du personnel ;
- relire les textes de la CIL, notamment la Loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel pour une clarification du statut juridique de la Commission afin de lui garantir une reconnaissance institutionnelle.

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	5
AVANT-PROPOS	9
INTRODUCTION	10
CHAPITRE 1 : LE CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES TRAITEMENTS AVEC LA LOI	12
1. Des missions d'information et de vérification sur place	14
1.1. De la mission d'information de l'ONEA.....	14
1.1.1. Du fichier du personnel.....	14
1.1.2. Du fichier clientèle.....	15
1.2. Du dispositif de vidéosurveillance en expérimentation à la zone d'activités diverses (ZAD).....	15
1.3. De la mission d'information à la Société nationale burkinabè d'électricité (SONABEL).....	16
1.4. De la mission d'information au Ministère de l'administration territoriale et de la sécurité.....	16
1.5. De la mission d'information des sociétés de gardiennage.....	16
2. Des demandes d'avis et de conseils	17
2.1. De la demande d'avis pour la mise en œuvre d'un Système d'information foncière (SIF).....	17
2.2. De la demande de conseils de l'ONG suisse «Terre des Hommes - Lausanne» sur la mise en œuvre d'un registre électronique de consultation (REC).....	17
3. Du traitement des plaintes	18
3.1. De la plainte de Monsieur M.S. contre Monsieur T.P.....	18
3.2. De la plainte de Monsieur I.O. auprès du commandant de la compagnie de gendarmerie de Ouagadougou.....	18
4. De la dénonciation de la STIFORP	19
5. De l'élaboration des textes d'application	19
CHAPITRE 2 : LA SENSIBILISATION AUX ENJEUX DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	22
1. Des séminaires et ateliers de sensibilisation	24
1.1. Du séminaire de sensibilisation des acteurs sociaux étatiques et non étatiques aux enjeux de la protection des données personnelles et de la vie privée des enfants et autres personnes vulnérables.....	24

ANNEXES

.....
RÉCAPITULATIF DES SESSIONS 2013

N° d'ordre	DATE	ORDRE DU JOUR	NOMBRE DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE DÉLIBÉRATIONS
01	12-mars-13	<ul style="list-style-type: none"> • Examen du rapport d'activité 2012 • Examen du programme d'activités 2013 • Examen et adoption du budget 2013 • Divers 	10	2
02	19-avr-13	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des TDR d'activités : <ul style="list-style-type: none"> - Mission d'information auprès des sociétés de gardiennage ; - Atelier de sensibilisation des élèves de l'ENAREF sur la protection des données personnelles et de la vie privée ; - Atelier de formation des élèves de l'ENAM et de l'IRA ; - Campagne de sensibilisation des élèves des lycées et collèges sur les bonnes pratiques sur internet ; - Séminaire de sensibilisation des acteurs étatiques et non étatique travaillant avec les enfants orphelins et autres personnes vulnérables ; - Formation des agents de l'Université Ouga II ; - Etude sur la vidéo surveillance, importance et impact ; - Mission d'information et de vérification auprès de l'ONEA ; - Mission d'information et de vérification auprès de la SONABEL ; - Séminaire d'information sur les données à caractère personnel ; - Projet de film documentaire sur le bilan de cinq (5) ans de fonctionnement de la CIL ; - Journée de la protection des données ; • Divers ; 	12	1
03	31-mai-13	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation à la remise des rapports 2010-2011 au Président du Faso, • Préparation de la conférence publique de l'ENAREF, • Elaboration d'un questionnaire de l'étude sur la vidéosurveillance, • Divers : <ul style="list-style-type: none"> - Assemblée générale de l'Association francophone des autorités de protection des données à caractère personnel (AFAPDP) ; - Indemnités des commissaires 		

RECAPITULATIF DES SESSIONS 2013

04	19-mai-13	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compte rendu du passage de la CIL devant la commission budgétaire le 11 juillet 2013 ; ▪ Elaboration des textes d'application de la loi N° 010-2004 : <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un comité technique pour la proposition d'un avant-projet de décret portant définition des redevances prévues à l'article 35 de la loi N° 010-2004; - mise en place d'un comité chargé de rédiger un document justifiant la proposition d'aligner le statut du personnel de la CIL à celui des personnels des Etablissements publics de l'Etat (EPE); - Divers. 	17	1
05	25-Juil-13	<ul style="list-style-type: none"> - Examen de la demande d'avis sur le système informatisé foncier (SIF), - Examen de la demande de conseil de l'ONG Terre des hommes, - Divers. 	10	1
06	13-sept-13	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen de la demande de conseils de la Fondation Terre des Hommes sur le projet de mise en oeuvre d'un Registre électronique de consultation (REC) ; ▪ Divers. 		
07	13-sept-13	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen du rapport de mission d'information auprès de l'ONEA (2 documents) ; ▪ Examen du rapport de mission d'information auprès de la SONABEL ; ▪ Examen du rapport de mission d'information sur le système d'accès en ligne aux bases de données d'abonnés des opérateurs de téléphonie mobile du Ministère de la sécurité et de l'administration territoriale (MATS) ; ▪ Examen des TDR pour la mise en place d'un réseau de délégués à la protection des données à caractère personnel ; ▪ Divers - Elaboration des textes d'application de la loi N° 010-2004/AN du 20 avril 2004, - Formation des commissaires et cadres de la CIL / Burkina, en partenariat avec la CIL / France, - Participation à la 35^e conférence des autorités de protection des données 		

RÉCAPITULATIF DES SESSIONS 2013

08	08-Oct-13	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen d'un projet de conception du site web de la CIL ; ▪ Participation de la CIL à la Semaine nationale de l'Internet 2013. 	18	2
09	29-nov-13	<ul style="list-style-type: none"> - Examen et adoption du budget réaménagé de la CIL ; - Examen du cahier de charges du projet de création d'un nouveau site web de la CIL ; - Examen du rapport de mission d'information auprès du Ministère de l'administration territoriale et de la Sécurité ; - Examen du rapport sur la conformité avec la loi 010-2004/AN des traitements des sociétés de téléphonie mobile ; ▪ Examen du rapport de mission de vérification auprès de trois (3) sociétés de gardiennages ; - Examen du rapport d'étude sur les systèmes de vidéo-surveillance au Burkina Faso ; - Divers 	16	2
10	27-déc-13	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen et approbation du compte rendu de la session du 29 novembre ; ▪ Examen et adoption des avant-projets des textes d'application de la loi n°010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel ; ▪ Divers 		

Visite de courtoisie de la présidente de la CIL au maire de la ville de ouagadougou, Marin Casimir LBOUDO

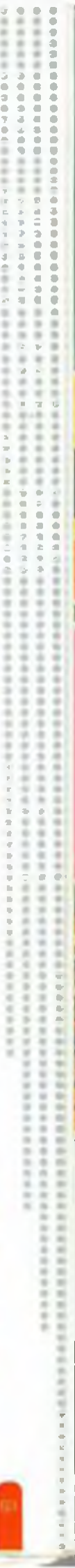


Visite de courtoisie de la présidente de la CIL au ministre des droits humains et de la promotion civique, Jules P. Nignan SOMDA

Présentation de vœux du personnel de la présidence au Président du Faso



Présentation de vœux du personnel de la présidence au Président du Faso



NOTES PERSONNELLES

.....
NOTES PERSONNELLES
.....

Lined writing area consisting of approximately 25 horizontal lines for notes.

MISE EN PAGE



CORRECTION

ACE - Développement/Synergie

CREDITS PHOTO

CIL

Shutterstock

RÉALISATION - PRODUCTION

ACE - Développement/Synergie

01 BP 3613 Ouagadougou 01

Tél. : (226) 50 30 16 54 - Fax : 50 30 58 60

Courriel : synergie@fasonet.bf



Tél : 50 37 70 90
Fax : 50 37 70 90



www.cil.bf

